



Arrêté :

AR - 2023 - 12

Le maire de la Ville d'Angers,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-18 et L. 2122-20 ;

Vu le Code Rural et notamment les articles L 211-27 et L 212-10,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Angers du 28 février 2022 et la convention avec l'association les Amis du Chat Libre, 12, place Marcel Vigne à Angers, pour la gestion des chats libres et errants sur le quartier de Belle-Beille,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la salubrité des lieux publics,

Considérant que la capture pour identification et stérilisation de chats errants, avec remise sur site permet de supprimer les nuisances liées à la surpopulation de ces animaux,

Considérant que le département du Maine-et-Loire est officiellement indemne de rage,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Plusieurs campagnes de capture des chats seront organisées sur le territoire de la Ville d'Angers, dans le quartier de Belle-Beille, à partir du 27 février jusqu'au 30 novembre 2023 :

- Rue Henri Hamelin
- Boulevard Beaussier
- Avenue Notre Dame du Lac

**Article 2** Les chats libres et errants non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien seront stérilisés et identifiés conformément à la réglementation, et remis sur site.

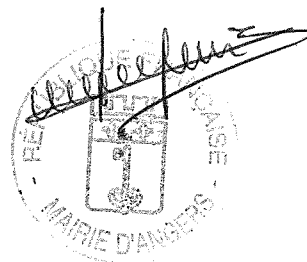
**Article 3** – L'association est chargée de la capture des chats et prend en charge les interventions vétérinaires liées à la stérilisation et à l'identification.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services de la Ville d'Angers est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Hôtel de ville d'Angers, le **14 FEV. 2023**

**Pour le Maire et par délégation,  
Hélène CRUYPENINCK  
Adjointe au maire à l'environnement et à la  
nature en ville**

*Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.*



## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté du Maire

Numéro attribué à l'acte : AR-2023-12

Objet de l'acte : Campagne de capture des chats du 27 février au 30 novembre 2023  
- quartier Belle Beille - Association Les Amis du Chat Libre

Thème Préfecture : 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police 4 - Autres actes  
reglementaires

Date de l'acte :

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 049-214900078-20230214-lmc1H41032H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H41032H1

Date de transmission en Préfecture : 14 février 2023

Date de réception en Préfecture : 14 février 2023